



Le label Indication géographique protégée (IGP)

L'Indication Géographique Protégée (IGP) désigne des produits dont les caractéristiques sont étroitement liées à **une zone géographique dans laquelle se déroule au moins une des étapes de leur fabrication**. Le lien entre le produit et son origine n'est donc pas exclusif, sa réputation peut suffire.

Notoriété

Parmi les Belges...

38% connaissent de nom

38% connaissent le logo

Confiance

Parmi les Belges qui connaissent ou reconnaissent le label...

53% ont confiance dans le label

Compréhension



30% des Belges connaissant ou reconnaissant le label lui assignent la bonne signification!

- 29% confondent avec le label AOP
- 13% avec un produit issu de l'agriculture locale

Valeurs véhiculées

Parmi les Belges qui connaissent ou reconnaissent le label, les valeurs associées sont...

Production locale/régionale



42%

Respect du savoir-faire traditionnel



23%

Soucieux de l'économie locale, des producteurs/artisans



23%

Fiable, garantit un contrôle des produits



18%

Durabilité



13%

Un label souvent confondu avec l'AOP

Moins connu et reconnu que le label AOP, le label IGP est significativement plus connu et reconnu en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

Le taux de confiance dans le label est logiquement corrélé avec le taux de connaissance du label, et environ quatre Wallons ou Bruxellois sur dix expriment leur confiance dans le label IGP. On notera que la Wallonie compte 9 produits bénéficiant d'un label IGP, Bruxelles en compte 1 et la Flandre en compte 7. Interrogé sur la signification du label, un Wallon sur quatre identifie la bonne définition, tandis qu'un Wallon sur quatre confond avec le label AOP. La similarité des logos et la technicité des définitions de ce que recouvrent ces deux labels pourraient contribuer à expliquer cette confusion auprès du grand public.

	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Connaissance du nom	57%	59%	24%
Connaissance du logo	45%	44%	32%
Confiance	60%	58%	43%

